

Ce Comité Technique Local s'est tenu en présentiel à la DDFiP 62. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 30. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert et le secrétariat-adjoint par Solidaires.

Fermeture

Restructurations



Suppression

Déplacement

Point 1 : Fermeture de l'antenne de Fauquembergues du SGC de Saint-Omer au 31 août 2022

Point 2 : Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet
au 1er janvier 2023 et au 1er septembre 2023.

Point 3 : Suppression de la caisse de Montreuil-sur-Mer au 1er septembre 2022

Point 4 : Déplacement du siège de la trésorerie hospitalière de Boulogne-sur-Mer

Point 5 : Questions diverses



Organisations Syndicales participant au Comité Technique Local

Vos représentant (e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Technique Local :

Nathalie Jeamart, Titulaire, S G C de Lens

David Kaczmarek, Suppléant , E D R 62



Point 1 :

Fermeture de l'antenne de Fauquembergues du SGC de Saint-Omer au 31 août 2022

La création de l'antenne de Fauquembergues du SGC de Saint-Omer a été actée au cours du CTL du 15 juillet 2021. Selon la Direction, après quelques mois de fonctionnement, la mise en œuvre des missions au sein de cette structure se révèle fragile et nécessite un regroupement de l'activité au sein du seul SGC de Saint-Omer.

Toujours selon la DDFIP 62, les raisons qui prévalaient au maintien d'un service public au sein de la commune de Fauquembergues ne s'imposent plus aux yeux des partenaires locaux, avec l'ouverture d'une France Services, rue Jonnart.

Mais bien sûr, il est évident que France Services va remplacer l'Antenne de Fauquembergues... du jour au lendemain... C'est vraiment plus qu'inquiétant, un tel comportement de la part de notre Direction, qui affirme remplacer nos services par France Services, du jour au lendemain.

Il est donc proposé de fermer l'antenne de Fauquembergues du SGC de Saint-Omer et de regrouper les emplois au sein de ce SGC

A ce jour, un contrôleur (titulaire) et deux agents (un titulaire et un ALD) exercent leur mission au sein de l'antenne. Le poste d'inspecteur est actuellement vacant. La fermeture au 31 août impactera les deux agents C, le contrôleur partant en retraite à la mi juillet. Un agent se rapprochera de son domicile en rejoignant le site de Saint-Omer. Pour le second, la distance parcourue reste équivalente.

CFTC DDFIP Pas-de-Calais a voté Abstention ainsi que l'UNSA sur la fermeture de l'Antenne de Fauquembergues, Solidaires a voté Contre et F O n'a pas participé au vote.



Point 2 :

Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er janvier 2023 et au 1er septembre 2023

1° : Suppression du SIE de Montreuil-sur-Mer et transformation en antenne pérenne du SIE de Boulogne-sur-Mer.

Pour notre direction, la suppression du SIE de Montreuil sur Mer et sa transformation en antenne pérenne du SIE de Boulogne-sur-Mer est une démarche de construction du nouveau réseau des Finances publiques afin de l'inscrire durablement dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agent(e)s des Finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent. On peut vraiment se demander comment le changement d'appellation du SIE en Antenne va pouvoir donner une nouvelle visibilité.

Cette opération sera actée pour le 1er janvier 2023.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-dessous

Emplois implantés (TAGERFIP au 01-01-2022)					
	Idiv HC	A	B	C	Total
SIE Montreuil-sur-Mer	1	1	11	1	14
SIE Boulogne-sur-Mer	1	2	11	3	17
Total	2	3	22	4	31
Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
Antenne de Montreuil-sur-Mer	*	1	11	1	13
SIE Boulogne-sur-Mer	1	2	11	3	17
Total	1	3	22	4	30
* l'emploi de A+ du SIE de Montreuil-sur-Mer est mis à la disposition du directeur					

Le nouveau SIE de Boulogne sur Mer sera reformulé en quatre pôles différents :

- un **Pôle « Comptabilité »** qui assurera la tenue quotidienne des documents comptables, installé au siège du SIE, à Boulogne-sur-Mer
- un **Pôle « RAR-RC TVA »** en charge des remboursements de crédit de TVA et de l'action en recouvrement sur les restes à recouvrer (RAR)
- un **Pôle « Vie de l'entreprise et gestion-restitution »** positionné notamment sur la gestion des Avisirs et des locaux professionnels, la saisie des déclarations de CFE, la relance et le traitement de la défaillance de CFE, mais aussi le suivi des restitutions (excédents d'IS, de crédits d'impôts ou de créances) et le traitement de la relance et de la défaillance des impôts auto-liquidés (IS, TVA, CVAE ...), ainsi que la gestion des taxes douanières et le contentieux (dans sa globalité)
- un **Pôle « Transverse »** assurant les tâches suivantes : gestion du courrier (centralisation sur Boulogne, tri des NPAI pour Montreuil), numérisation, archivage, accueil téléphonique et renvoi sur les postes concernés, gestion des habilitations dans Opale

L'accueil se fera sur rendez-vous uniquement et les collègues seront en horaires variables sur 5 jours.

Les locaux du site de Montreuil-sur-Mer sont en cours de réaménagement suite à la création du SGC au 01/09/2022. Les agents de l'antenne du SIE seront réinstallés dans les locaux de la trésorerie actuelle.



Les 4 organisations syndicales présentes ont voté **CONTRE** la suppression du SIE de Montreuil-sur-Mer et transformation en antenne pérenne du SIE de Boulogne-sur-Mer.

2° : Suppression du SIE de Saint-Omer et transformation en antenne pérenne du SIE de Calais

Comme pour Montreuil, la DDFiP 62 pense que ce projet donnera aux usagers une meilleure visibilité. Nous n'avons pas du tout la même visibilité qu'elle...

Cette opération sera actée pour le 1er janvier 2023.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-dessous.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01-01-2022					
	Idiv HC	A	B	C	Total
SIE Saint-Omer	1	1	8	2	12
SIE Calais	1	1	9	4	15
Total	2	2	17	6	27
Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
Antenne de Saint-Omer	*	1	8	2	11
SIE Calais	1	1	9	4	15
Total	1	2	17	6	26
* l'emploi de A+ du SIE de Saint-Omer est mis à la disposition du directeur					

Le nouveau SIE de Calais sera reformulé en quatre pôles différents, qui seront les ,mêmes que ceux déjà vu sur la création du nouveau SIE de Boulogne sur Mer.

L'affectation des agent(e)s, au sein du nouveau service, est laissée à l'appréciation du chef de service, après concertation avec les agents, l'affectation dans un pôle pouvant donner lieu à modification dans le temps, en fonction des nécessités, ou à la demande du chef de service ou des agent(e)s.

L'accueil physique sur rendez-vous sera assuré sur les deux sites en fonction des demandes des usagers et de la nature des demandes.



Les 4 organisations syndicales présentes ont voté **CONTRE** la suppression du SIE de Saint-Omer et transformation en antenne pérenne du SIE de Calais.

3° : Création du SGC de Boulogne-sur-Mer par la transformation de la trésorerie de Boulogne-sur-Mer Municipale et transfert de l'activité SPL des trésoreries de Desvres, de Marquise et d'Outreau.

Comme d'habitude, la DDFiP 62 pense que ce projet donnera aux usagers une meilleure visibilité. Certainement, en fermant les trésoreries de Desvres, d'Outreau et de Marquise, les usagers auront une visibilité nouvelle, mais pas meilleure, loin de là ... Car, les bureaux sont fermés, il faut donc maintenant qu'ils aillent à Boulogne-sur-Mer

Le SCG de Boulogne-sur-Mer ouvrira ses portes les 1er janvier 2023.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après ...

Structures au 1 ^{er} janvier	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	Total	Observations
Trésorerie de Boulogne-sur-Mer	1		1	5		7	
Trésorerie d'Outreau	(1)		1	4	1	6	(1) L'emploi de A+ de la TS d'Outreau est mis à la disposition du directeur
Trésorerie de Desvres		(1)		2	2	4	(1) L'emploi de A+ de la TS de Desvres est mis à la disposition du directeur
Trésorerie de Marquise		(1)		2		2	(1) L'emploi de A+ de la TS de Marquise est mis à la disposition du directeur
Redéploiement autres opérations			1		1		
S G C de Boulogne-sur-Mer	1		3	13	4	21	

L'organisation de ce S G C devrait être en 3 secteurs (Dépense, Recette et Comptabilité)

La caisse unique actuellement tenue par le SIP de Boulogne pour le compte du SPF du Boulogne et du SIE de Boulogne sera étendue aux opérations du SGC de Boulogne selon les mêmes modalités.

Concernant la durée et les horaires de travail, il n'y aura pas de changement pour les collègues d'Outreau et de Marquise. Par contre, ceux de Desvres devront passer de 4,50 jours ouvrés à 5 jours.

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les centres des finances publiques sont éloignés l'un de l'autre de :

18,7 km : Desvres – Boulogne

15 km : Marquise – Boulogne

4,1 km : Outreau – Boulogne

12 collègues vont se voir éloignés et seulement 2 rapprochés.

Pour pouvoir obtenir un versement de Prime de restructuration de service, un agent doit être conduit à effectuer une mobilité à la suite du transfert de son emploi dans une autre commune, dans le cadre d'une opération de restructuration éligible. Cela exclut du bénéfice de la PRS les agents de la trésorerie de Boulogne sur Mer. La distance entre la ville de Desvres et celle de Boulogne-sur-Mer est de 18,7 km. Le barème applicable est de 2 500 € que la distance entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale diminue ou augmente.

La distance entre la ville de Marquise et celle de Boulogne-sur-Mer est de 15 km. Le barème applicable est de 2 500 €. La distance entre la ville d'Outreau et celle de Boulogne-sur-Mer est de 4,1 km, le barème applicable est de 1 250 € uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.



Les 4 organisations syndicales présentes ont voté Contre la Création du SGC de Boulogne-sur-Mer par la transformation de la trésorerie de Boulogne-sur-Mer Municipale et transfert de l'activité SPL des trésoreries de Desvres, de Marquise et d'Outreau.

4° : Création du SGC de Calais par la transformation de la trésorerie de Calais Municipale et transfert de l'activité SPL des trésoreries d'Audruicq et de Guînes.

Comme d'habitude, la DDFIP 62 pense que ce projet donnera aux usagers une meilleure visibilité. Certainement, en fermant les trésoreries de Guînes et d'Audruicq, les usagers se sentiront nettement mieux suivis d'un aspect finances publiques qu'avant leur fermeture...

L'un des objectifs de la direction, selon ses propos, est d'améliorer encore les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus, notamment pour les collectivités les plus petites ou les plus fragiles. Ce qui veut donc dire qu'elle pense que les trésoreries d'Audruicq et de Guînes n'étaient pas très efficaces... Bravo !!!

la création du SGC de Calais, issu de la transformation de la trésorerie de Calais municipale et banlieue en SGC et du transfert intégral de l'activité SPL des trésoreries spécialisées d'Audruicq et de Guînes aura lieu le 1er janvier 2023.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-dessous .

Structures au 1 ^{er} janvier	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	Total	Observations
Trésorerie de Calais	1	1	2	6	6	16	
Trésorerie d'Audruicq		(1)		3	1	4	(1) L'emploi de A+ de la TS d'Audruicq est mis à la disposition du directeur
Trésorerie de Guînes		(1)		3	1	4	1) L'emploi de A+ de la TS de Guînes est mis à la disposition du directeur
Redéploiement autres opérations					-1		1 C au profit du SGC de Boulogne
S G C de Calais	1	1	2	12	7	23	

L'installation du SGC de Calais est envisagée au 1er étage du bâtiment de Calais Descartes. Sont ainsi prévus : des bureaux individuels (2 A+ et 2 A), un grand plateau de 170 m² et un espace de 42 m². Les CDL seront installés au 2ème étage. Une salle de réunion sera recréée sur le site (au second étage) et sera partagée par l'ensemble des services. Elle permettra la réception des ordonnateurs et de leurs équipes en complément de l'accueil possible dans le bureau du responsable du SGC.

La caisse unique actuellement tenue par le SIP de Calais pour le compte de la trésorerie de Calais CH sera étendue aux opérations du SGC de Calais, selon les mêmes modalités. A noter que la direction envisage prochainement sa suppression définitive...

Concernant la durée et les horaires de travail, il n'y aura pas de changement pour les collègues d'Audruicq. Par contre, ceux de Guînes devront passer de 4,50 jours ouvrés à 5 jours.

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les centres des finances publiques sont éloignés l'un de l'autre de

21 km : Audruicq - Calais

12 km : Guînes - Calais

.Il y a un éloignement pour 7 collèges et un rapprochement pour 2



Les 4 organisations syndicales présentes ont voté Contre la Création du SGC de Calais par la transformation de la trésorerie de Calais Municipale et transfert de l'activité SPL des trésoreries d'Audruicq et de Guînes.

5° : Création du SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise par la transformation de la trésorerie de Saint-Pol sur-Ternoise et transfert de l'activité SPL des trésoreries d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny-en-Artois, de Frévent et de Pernes.

La DDFiP 62 n'a strictement rien changé dans sa volonté de fermetures et pense que ce projet donnera aux usagers une meilleure visibilité. Certainement, en fermant les postes comptables d'Aubigny-en-Artois, d'Avesnes le-Comte, d'Auxi-Frévent et d'Heuchin-Pernes., les usagers se sentiront nettement mieux suivis d'un aspect finances publiques qu'avant leur fermeture... La création du SGC de Saint-Pol sur Ternoise est prévue pour le 1er septembre 2023.

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-dessous .

Structures au 1 ^{er} janvier	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	Total	Observations
Trésorerie de Saint-Pol		(1)	1	3	3	7	1) L'emploi de A+ de la TS de Saint Pol est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Aubigny		(1)			2	2	(1) L'emploi de A+ de la TS d'Aubigny est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Avesnes		(1)		4	1	5	1) L'emploi de A+ de la TS d'Avesnes est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Auxy-Frévent		(1)		1	1	2	1) L'emploi de A+ de la TS d'Auxi Frévent est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Heuchin-Pernes			1		1	2	
	1					1	Nomination d'un IDIV HC suite au classement du poste en C2 niveau 3
S G C de Saint-Pol	1		2	8	8	19	

La direction indique que la date de fermeture de la caisse de Saint-Pol reste à déterminer. Elle concernera soit la trésorerie de Saint Pol Moncheaux (si elle intervient avant le 31/08/2023), soit le futur SGC. A l'automne 2022, dans le cadre d'un CTL, un point sur les caisses résiduelles du département sera mis à l'ordre du jour. **Que la terminologie « caisses résiduelles » de la direction est triste, moche et regrettable... définition de résiduel : qui constitue un reste, un résidu. Nos collègues caissiers vont être enchantés d'apprendre que leur fonction est la gestion quotidienne d'un résidu ... Bravo la Direction.....**

Concernant la durée et les horaires de travail, il n'y aura pas de changement pour les collègues de Saint-Pol et d'Euchin-Pernes. Par contre, ceux d'Aubigny, Avesnes et Auxy-Frévent devront passer de 4,50 jours ouvrés à 5 jours.

Au sens de la Prime de Restructuration de Service (distance la plus courte de ville à ville), les CDFIP sont éloignés l'un de l'autre de :

20,9 km : Aubigny – Saint Pol

21,1 km : Avesnes - Saint Pol

12,6 km : Frévent – Saint Pol

13,9 Km : Pernes – Saint Pol

Il y a un éloignement pour 8 collègues, et un rapprochement pour 2.



Les 4 organisations syndicales présentes ont voté Contre la création du SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise par la transformation de la trésorerie de Saint-Pol sur-Ternoise et transfert de l'activité SPL des trésoreries d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny-en-Artois, de Frévent et de Pernes.

La

6° : Implantation de Conseillers aux Décideurs Locaux.

La Direction nous a informé que pour la gestion du secteur public local, le nouveau réseau est structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux décideurs locaux (CDL).

La Direction nous a également indiqué que la mission des CDL est d'apporter un conseil régulier chaque année (appui à la confection des budgets, analyse financière), un conseil thématique ciblé en fonction de l'actualité des réformes (fiscalité directe locale, compte financier unique...) et un conseil à la carte en fonction des besoins des collectivités locales...

En fait, il s'agit d'un simple copier-coller de la mission des comptables publics de nos ex-trésoreries (toutes fermées) vers les CDL. Rien de bien innovant ...

Sur la période 2021-2023, 22 postes de conseillers aux décideurs locaux seront créés dans le Pas-de-Calais..

Collectivités rattachées	Nom et commune d'implantation du SGC « partenaire »
CU Arras	Arras
CC Osartis - Marquion	
CC Sud Artois	Bapaume
CA Hénin - Carvin	Hénin - Beaumont
CA Lens - Liévin	Lens
CABBLAR 2 C D L	Béthune Lillers Bruay-la-Buissière
CC Haut-pays du Montreuillois	Frugs
CA Pays de Saint-Omer	Saint-Omzer
CA Pays de Lumbres	
CC Région fd'Audruicq	Calais
CA GCTM	
CC Pays d'Opale	
CC Terre des 2 Caps	Boulogne-sur-Mer
CA Boulonnais	
CA Desvres- Samer	
CA 2 Baies en Montreuillois	Montreuil-sur-Mer
CC 7 Vallée	
CC Temois 2 C D L	Saint-Pol-sur-Ternoise
CC Campagnes de l'Artois 2 C D L	

Les principales évolutions pour les cadres amenés à exercer ces fonctions portent sur la spécialisation renforcée sur la mission de conseil, leur disponibilité, les changements éventuellement induits sur la ligne hiérarchique, et l'absence de fonctions managériales. A noter en outre que les fonctions de CDL solliciteront fortement les compétences relationnelles de l'agent qui les exercera.

Les Conseillers seront rattachés hiérarchiquement et fonctionnellement à la DDFIP, au sein du Pôle Missions Fiscales et secteur Public Local

Un CDL est équipé du matériel utile à l'exercice de sa mission : smartphone, ordinateur portable avec connexion nomade. Il peut bénéficier de la prise en charge de ses frais de déplacement lorsqu'il se déplace pour les besoins du service hors de la commune où se situe le lieu d'exercice principal de ses fonctions, et hors de sa résidence familiale.

La création des services de gestion comptables et des conseillers aux décideurs locaux ne justifie plus le maintien du régime des indemnités de conseil (IC) versées par les collectivités aux comptables publics gérant un poste du secteur public local. Ces indemnités ont été supprimées à compter du 1er janvier 2020...

CFTC et Solidaires ont voté Contre l'Implantation de Conseillers aux Décideurs Locaux, F O et UNSA se sont abstenus.

7° : Création des accueils de proximité

La direction nous a indiqué que dans le cadre de son nouveau réseau de proximité, la présence de la DGFIP dans les territoires se manifeste par des structures de plein exercice (Pas des Trésoreries, elle les ferme toutes !!) , par un partenariat avec les France Services (FS), ou par des permanences au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou en tout autre lieu mutualisé).

Elle précise que les démarches effectuées seront réalisées avec l'accord et en présence de l'utilisateur concerné. Aucun encaissement ni décaissement en espèce ne peut être assuré dans ce cadre. Cet accueil ne concerne en aucune façon l'accueil des régisseurs.

La permanence est organisée à raison d'une demi-journée par semaine. Cette périodicité peut être adaptée à la volumétrie des demandes.

Dans l'attente de la mise à disposition de l'outil APRDV aux municipalités partenaires, le planning de rendez-vous est tenu par un agent de la mairie et est transmis la semaine précédente au SIP concerné pour opérer les contre-appels et préparer la permanence.

En période de campagne déclarative, les France Services faisant l'objet d'une offre de services complémentaire au travers de permanences assurées par un agent du SIP, sont :

Bapaume, Vitry en Artois et Marquion dans le ressort du SIP d'Arras
Laventie pour le SIP de Béthune
Ardres pour le SIP de Calais,
Berck pour le SIP de Montreuil-sur-Mer
Aire-sur-la-Lys, Fauquembergues et Lumbres pour le SIP de Saint-Omer

Une vingtaine de nouveaux accueils de proximité sera réalisée en 2023.

Pour des raisons de sécurité, aucun accueil ne peut être réalisé par un agent des finances publiques hors la présence d'au moins un agent communal, dans le respect des règles de sécurité et de confidentialité qui s'imposent à ces missions.

Les agents qui effectuent les permanences sont en mission et bénéficient à ce titre des frais de déplacement liés à cette mission selon les règles applicables actuellement pour tous les agents en mission.

S'agissant du décompte du temps de travail, les agents sont considérés comme étant en mission. Les règles habituelles s'appliquent : pour un agent aux horaires variables, une mission d'une journée est comptabilisée forfaitairement sur la base d'1/5ème de la durée hebdomadaire de travail pratiquée par l'agent ; une mission inférieure ou égale à une demi-journée est décomptée à hauteur du 1/10ème de la durée hebdomadaire.

Les collègues concernés pourront bénéficier de la prime d'accueil de proximité dans un point de contacts NRP. Elle est graduée en fonction du nombre de jours d'exercice des fonctions:

Nombre de jours d'accueil dans un point de contact NRP	Montant brut annuel
12 jours par an	75 €
24 jours par an	175 €
36 jours par an	275 €
48 jours par an	350 €

Pour bénéficier de la prime, un agent doit donc effectuer un minimum de 12 permanences d'accueil de proximité dans un point de contacts NRP entre le 1er janvier et le 31 décembre.

CFTC et Solidaires ont voté Contre la création des accueils de proximité, F O et UNSA se sont abstenus.



Point 3 :

Suppression de la caisse de Montreuil-sur-Mer au 1er septembre 2022

Depuis presque deux ans, les buralistes partenaires (au nombre de 321 dans le département du Pas-de-Calais au 20 mai 2022) peuvent encaisser des recettes publiques par carte bancaire ou en espèces dès lors que la facture comporte un datamatrix. CFTC DDFIP Pas-de-Calais n'a strictement rien contre les buralistes, mais, elle regrette le paiement des impôts ou autres factures dans leurs établissements...



*« Salut, tu me mets une bière et un paquet de clopes,
et puis je vais te payer mes impôts ... »*

La fermeture de la caisse du CDFIP de Montreuil est donc prévue au 1^{er} septembre 2022, compte tenu du faible nombre d'opérations résiduelles constatées dans l'application Déméter et dans le contexte des modifications d'implantation des équipes du CDFIP en lien avec la création du SGC de Montreuil.



Les 4 organisations syndicales présentes ont voté Contre la suppression de la caisse de Montreuil-sur-Mer.



Point 4 :

Déplacement du siège de la trésorerie hospitalière de Boulogne-sur-Mer

La Trésorerie hospitalière de Boulogne-sur-Mer est actuellement située dans les locaux de l'hôpital boulonnais. Mais, pour répondre à la demande de la direction du centre hospitalier de récupérer les locaux occupés par la trésorerie, elle va donc être transférée dans l'immeuble domanial du centre des finances publiques de Boulogne-sur Mer, sis rue d'Aumont. Cela va concerner 12 collègues : 1 Idiv, 1 A, 6 B et 4 C

Le déménagement ayant lieu au sein de la même commune, les agents ne sont pas éligibles à la prime pour restructuration de service. Le service restant identique dans ses fonctions, il n'y a pas non plus de versement possible d'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle.

La caisse unique actuellement tenue par le SIP de Boulogne pour le compte du SPF du Boulogne et du SIE de Boulogne sera étendue aux opérations de la trésorerie de Boulogne CH, selon les mêmes modalités.

CFTC et UNSA se sont abstenus et F O et Solidaires ont voté Contre le déplacement du siège de la trésorerie de Boulogne CH.

Seconde Convocation.

Il y aura donc la tenue d'un Comité Technique de seconde convocation le 5 juillet prochain.

Ce second C T L concernera :

- La suppression du SIE de Montreuil-sur-Mer et transformation en antenne pérenne du SIE de Boulogne-sur-Mer.
- La suppression du SIE de Saint-Omer et transformation en antenne pérenne du SIE de Calais.
- La création du SGC de Boulogne-sur-Mer par la transformation de la trésorerie de Boulogne-sur-Mer Municipale et transfert de l'activité SPL des trésoreries de Desvres, de Marquise et d'Outreau.
- La création du SGC de Calais par la transformation de la trésorerie de Calais Municipale et transfert de l'activité SPL des trésoreries d'Audruicq et de Guînes.
- La création du SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise par la transformation de la trésorerie de Saint-Pol sur-Ternoise et transfert de l'activité SPL des trésoreries d'Avesnes-le-Comte, d'Aubigny-en-Artois, de Frévent et de Pernes.
- la suppression de la caisse de Montreuil-sur-Mer.

